



CH LAVAUUR



Le 27 février 2014

ORDRE INFIRMIER : L'ADHESION FACULTATIVE SE PRECISE...

Depuis 8 ans une intersyndicale nationale porte l'abrogation des ordres. De nombreux conflits locaux existent quant à l'adhésion à l'ordre. À force de continuellement intervenir au sujet des ordres devant les différents ministères, nous venons d'avoir, après des annonces orales, un premier écrit important sur le sujet.

La direction générale de l'offre de soins (DGOS) a demandé le mois dernier aux ARS de ne pas relayer les rappels à l'inscription au tableau lancés par l'ordre infirmier :

"Les difficultés de l'ordre des infirmiers à s'intégrer dans le paysage professionnel, et son rejet par une frange importante des infirmiers salariés, ont conduit la ministre à indiquer qu'elle était favorable à ce que le Parlement se saisisse de la question d'une adhésion facultative à l'ordre des infirmiers. Des parlementaires s'intéressent d'ores et déjà à cette question", rappelle d'abord le message.

"Pour tenir compte du contexte, les instances ordinales ont été invitées à faire preuve de modération dans leur rappel au respect des règles relatives à l'exercice. Il n'est pas demandé aux ARS de relayer sous une forme ou une autre ce rappel des règles", affirme la DGOS, soulignant cette dernière phrase.

L'inscription à ADELI indépendante de l'adhésion à l'Ordre

"En tout état de cause, il est rappelé que l'inscription au fichier ADELI (fichier des professionnels de santé) n'est pas conditionnée par l'inscription ordinale. Les ARS peuvent en conséquence procéder à cette inscription sans exiger au préalable la justification d'inscription au tableau de l'ordre des infirmiers", conclut la direction ministérielle.

La DGOS anticipe l'adhésion facultative

La DGOS anticipe ainsi une future loi, que la députée Annie Le HOUEROU (apparentée PS, Côtes-d'Armor), devrait déposer "avant l'été" et rendant facultative l'adhésion à l'ordre infirmier, selon une déclaration récente de la Ministre de la Santé.

Cette parlementaire préside depuis janvier 2013 un groupe de travail consacré à l'ordre infirmier, et notamment à la question d'une éventuelle adhésion facultative.

Le combat sera encore long car les pressions des ordres sont permanentes !

La CGT du CH Lavaur, initiatrice de l'appel local contre les ordres, reste mobilisée et active.

Contactez nous si vous subissez des pressions pour vous inscrire.

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9h à 16h. Tél. : 30 38 Mail : cgt.chlavour@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr